

11 sites cergyssois labellisés « Architecture contemporaine remarquable »



Le label « Architecture contemporaine remarquable » vient d'être attribué à 11 bâtiments situés sur le territoire de la ville : une distinction qui consacre l'esprit novateur qui a marqué la création de Cergy

Ville centre de l'agglomération de Cergy-Pontoise, Cergy a bénéficié dès le début des années 70 et jusqu'à nos jours, de projets architecturaux remarquables.

Des architectes talentueux (Ricardo Bofill, Dani Karavan, Georges Penreac'h...), ont alors participé à l'édification de la ville nouvelle, offrant à Cergy un patrimoine architectural riche et éclectique.

Attribué par le ministère de la Culture, ce label a pour objectif de signaler les constructions récentes des 20e et 21e siècles, qui sont autant de témoins de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société.

Il permet de faire le lien entre le patrimoine ancien et la production architecturale actuelle et d'inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes écologiques, mémorielle ou sociétale des citoyens.

EXEMPLE DE QUELQUES SITES LABELLISÉS

Sur les 11 sites labellisés, 6 appartiennent à la ville, dont notamment :



Le groupe scolaire des Châteaux

Construit en 1973-1978 par les architectes Léon Forgia et Michel Valéanu, il regroupe plusieurs bâtiments



Le groupe scolaire de la Chanterelle

Construit en 1985-1986 par l'architecte Patrice Mottini. L'architecte s'est inspiré de l'architecture de la



L'ancien groupe scolaire de la Lanterne

Construit en 1985 par les architectes Hélène Jourda et Gilles Perraudin qui ont associé un système

pour créer une sorte de village d'enfants. Les volumes de faible gabarit dénotent une volonté de se fondre dans le bois de Cergy. Chacune des classes ouvre largement sur un extérieur qui lui est propre, bordé d'auvents périphériques.

petite industrie du 19e siècle et du début du 20e siècle ; ce qui donne à cette école une allure de manufacture, flanquée de colonnes très colorées.

géométrique à partir du carré et du cercle, avec des matériaux bruts tel que le béton.

Les 5 autres sont des biens appartenant à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ou à des tiers ayant donné leur accord pour la labellisation :



L'Axe Majeur

Œuvre monumentale conçue par Dani Karavan, structurée en séquences que matérialisent 12 stations sur une longueur de 3,2 km paysagères. Une œuvre d'art urbanistique à l'échelle territoriale qui a déjà reçu le label « Patrimoine d'intérêt régional » de la Région Île-de-France.



L'ensemble de logements dit « le Belvédère »

Construit en 1986 par l'architecte Ricardo Bofill. 2 édifices de 4 étages, chacun organisé autour d'une cour carrée centrale, implantée en demi-cercle et simulant un corps de portique monumental.



L'Hôtel d'agglomération

Ancien centre culturel et hôtel de ville, terminé en 1979 par les architectes Georges Penreac'h et Claude Vasconi. Lieu regroupant l'autorité politique et l'animation culturelle autour d'une place centrale couverte par une verrière à grill de théâtre.

Parmi les sites retenus par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, **6 derniers bâtiments ont été identifiés comme éligibles à ce label**. Si les différents propriétaires des ensembles architecturaux ciblés donnent leur accord, ils obtiendront également le label. Affaire à suivre !

LES EFFETS DE LA LABELLISATION

Le label permet de donner aux différents sites une ambition architecturale, urbaine et/ou paysagère respectant l'esprit de la conception d'origine. Il ne constitue pas un frein aux transformations nécessaires à l'évolution des bâtiments.

Un dispositif de veille et de conseil est proposé par la DRAC lorsque des travaux sur les bâtiments labellisés sont envisagés, en fonction des caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Ce label signale l'intérêt de la réalisation et participe à sa reconnaissance. De nombreuses actions de sensibilisation et de diffusion sont menées par le ministère de la Culture à travers le réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).



À Cergy, dès les **Journées européennes du patrimoine**, ces sites seront mis à l'honneur avec une proposition de **visites guidées les 17 et 18 septembre** prochains :

- Visites guidées du quartier Grand Centre et du quartier Axe-Majeur Horloge assurées par l'Office du tourisme
- Visite guidée de la résidence Cergy Sept assurée par un de ses architectes, Georges Penreac'h

D'autres actions seront proposées à l'année en vue de valoriser ce patrimoine remarquable auprès du grand public en lien avec l'office du tourisme, et des actions ciblées avec certaines écoles labellisées sont à l'étude en lien avec le CAUE du Val-d'Oise.

Enfin, ce label permet de renforcer l'attractivité touristique en révélant un patrimoine souvent méconnu. En mettant un coup de projecteur sur les édifices de la ville, il contribue au rayonnement du territoire au-delà de notre agglomération.

**>>> Découvrir l'ensemble
des sites cergysois labellisés**

Contact presse :

Nicolas NOWACZYK
Directeur de la participation
citoyenne
et de la communication
Ville de Cergy
Tél : 01 34 33 44 91 / 06 88 66 88 58

